



Compte rendu de la CAP n° 2 du 31-MARS 2008

Pour la parité administrative

M. BOULAY
M SAIGNIE
M.BISTOS
Mme BENECH

Pour la parité syndicale

Mme DENAUX (CGT)
Mme VIEYRES (SUD)
Mme GLANDIER (SUD suppléante)
M DESSITE (FO)
M MAISON (sans étiquette)
Mme MAURE (Suppléante sans étiquette)

Excusé : M HILAIRE

Secrétaire : Mme BENECH

Secrétaire adjoint : M MAISON

Ordre du Jour : **-1) Approbation du PV du 25 septembre 2007.**
-2) Tableau d'avancement au grade de contrôleur 1^{ère} classe.
-3) Questions Diverses

MOTION PRESENTEE PAR SUD SUR LA NOTATION

Le système de notation actuel ne permet l'avancement que d'un agent sur deux par an (20% 3 mois et 30% 1 mois).

Le seul moyen dont disposent les agents qui contestent leur note définitive, est le recours en CAP locale et nationale.

Malheureusement, les agents hésitent à utiliser cette procédure par crainte de nuire à la suite de leur carrière.

De plus, et selon les informations de Sud-Trésor Cantal, ils font également l'objet de pressions hiérarchiques, notamment en cas de recours en CAP nationale.

Nous demandons donc que la notation, se déroule pour tous dans le même respect des règles et des personnes.

M Boulay estime que « le recours en notation est un échec pour l'administration.

Des échanges ont lieu avant et après la notation qui ne sont pas des pressions mais des explications entre les agents et les notateurs et que chaque agent est libre de porter son dossier devant les instances concernées. »

La CGT a également présenté une motion sur le système de notation.

☛ -1)Le PV du 25/09/2007 est approuvé à l'unanimité.

☛ -2) Rappel des critères de sélection : avoir atteint le 7^{ème} échelon de 2^{ème} classe depuis au moins 2 ans et justifier de 5 ans de services publics dans la catégorie B.

Pour le présent tableau les conditions sont appréciées au 31/12/07 pour l'échelon et au 31/12/08 pour le grade

Le classement s'effectue alors selon les critères suivants :

- 1^{er} l'échelon
- 2^{ème} le total des bonifications de note
- 3^{ème} l'ancienneté en cas d'égalité de bonification de note

PROPOSES ET CLASSES:

- N°1 : M ALAIN MAISON (classé en 2007)
N°2 : M THIERRY CHAYLA(classé en 2007)
N°3 : Mme THERESE BEFFARAL
N°4 : Mme ELISABETH ARCHIMBAUD

Parité administrative : 4 voix pour
Parité syndicale : 2 voix pour (1FO-1SANS ETIQUETTE)
2 abstentions (1SUD 1CGT)°

Pour SUD l'abstention ne concerne pas la liste des agents classés, mais la notation elle-même, devenue un critère trop inégalitaire.

- ☛ 3)M Boulay propose un échange sur la fusion
Cette CAP est la dernière sous l'égide de la DGCP. Le Directeur Général de la nouvelle direction sera nommé fin avril.
8 directions locales uniques seront préfigurées en 2008 (depuis la CAP, la liste a été publiée dans Magellan.
Un projet de calendrier doit être proposé avant le 30 juin pour le Cantal.
3 S.I.P.(Service Impôts Particuliers) seraient retenus : Aurillac St-Flour Mauriac.
Peu d'agents seraient concernés pour rejoindre la filière fiscale.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Compte rendu sur la réunion d'information sur la notation 2008 du 14 mars.

Cat C : capital mois attribué 52
Réduction de 3 mois 11 agents
Réduction de 1 mois 19 agents
Réserve 1 mois

Cat B : capital mois attribué 41
Réduction de 3 mois 9 agents
Réduction de 1 mois 14 agents
Réserve 1 mois

Cat A : capital mois attribué 15
Réduction de 3 mois 3 agents
Réduction de 1 mois 6 agents
Pas de réserve

Calendrier 2008 :

Les entretiens de notation auront lieu en avril (La phase locale doit être achevée le 5 mai).

Depuis la réforme de la notation , seuls 3 recours ont été déposés au niveau local (un dans chacune des catégories) et aucun des agents n'a obtenu satisfaction. SUD regrette qu'aucun recours n'ait été formé au niveau national .